Commission Statut de l'Educateur

Réunion du vendredi 16 octobre 2026

PV N°1

Présents : Pierre BOURDET - Président du DAF, Stéphane MARRE - Président de la Commission, Jérémie ROUMEGOUS – CTD-PPF

Excusé : Cyril TREBOSC – CTD-DAP

Assiste : Candy EVRARD ROUMEC - Agent de Développement

La réunion est ouverte à 09h30 par le Président de la Commission, Stéphane MARRE

La Commission Statut de l'Educateur s'est réunie, au siège du District Aveyron Football, le vendredi 16 octobre 2026 afin de délibérer sur les conventions reçues. A savoir qu'un e-mail a été envoyé sur la boite mail officielle des clubs le 21 août 2026 avec une date butoir de retour fixée au 15 octobre 2026.

Un rappel a été également effectué sur la boite mail des clubs le 22 septembre 2026.

❖ RAPPEL du STATUT DEPARTEMENTAL et OBLIGATIONS Saison 2026-2027

DISTRICT AVEYON FOOTBALL - STATUT DES EDUCATEURS		
CATÉGORIE	**Diplômes Requis**	
U11 Niveau 1	**CFI U10 à U13** (Licence Animateur Fédéral)	Présence du Responsable d'équipe sur le banc obligatoire
U13 D1	**CFI U10 à U13** (Licence Animateur Fédéral)	
U15 D1	**CFI U14 à U19** (Licence Animateur Fédéral)	
U17 D1	**CFI U14 à U19** (Licence Animateur Fédéral)	
Séniors D2	**CFI Séniors** (Licence Animateur Fédéral)	
Séniors D1	**CFF3 Certifié** (jusqu'en 2027) ou **Coach Séniors** (Licence Educateur Fédéral)	
Séniors D1F.	**CFI Séniors** (Licence Animateur Fédéral)	

DEPARTEMENTALE 1 SENIORS

- **Obligation d'un Educateur Titulaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors (ou du CFF3 jusqu'en 2027) Responsable de l'équipe D1**

1. A ce jour, **le Club** de :

- **549427 RIEUPEYROUX :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr RICARD Joan. Ce dernier devra s'inscrire au diplôme fédéral COACH SENIORS au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
- **525743 ONET LE CHATEAU :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr TANDIAN Fode. Ce dernier devra s'inscrire au diplôme fédéral COACH SENIORS au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
- **505910 REQUISTA :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr BOUDOU David. Ce dernier devra s'inscrire au diplôme fédéral COACH SENIORS au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats
- **520604 ST GENIEZ :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr LAGALIE Mathieu. Ce dernier devra s'inscrire au diplôme fédéral COACH SENIORS au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.

2. La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des 8 autres clubs engagés en Départementale 1 Séniors.

3. La commission rappelle qu'à compter du 30 juin 2027, le Certificat Fédéral de Football 3 (CFF3) évoluera vers le CFI Seniors certifié. À ce titre, elle encourage vivement les éducateurs titulaires du CFF3 à s'inscrire à la journée complémentaire « Coach Seniors », organisée le samedi 13 février 2027 au siège du District Aveyron Football.

COURRIER FAIT AU CLUB POUR REGULARISATION AVANT LE 30 juin 2027. SINON MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 96 DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS.

DEPARTEMENTALE 1 SENIORS FILLES

- **Obligation d'un Educateur Titulaire du Diplôme CFI Séniors minimum Responsable de l'équipe D1**

1. A ce jour, **le Club** de :

- **525792 LE MALZIEU :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mme TICHIT Carla. Cette dernière devra effectuer la formation CFI Séniors au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
- **554415 SALLES CURAN/CURAN :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mme MERLHE Aurélie. Cette dernière devra effectuer la formation CFI Séniors au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
- **519088 BOZOULS :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr GABORIAUD Philippe. Ce dernier devra effectuer la formation CFI Séniors au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.

2. La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des 07 autres clubs engagés en Départementale 1 Séniors.

COURRIER FAIT AU CLUB POUR REGULARISATION AVANT LE 30 juin 2027. SINON MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 96 DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS.

CFI SENIORS	Lundi 11 janvier 2027 Mardi 12 janvier 2027 Lundi 25 janvier 2027 Mardi 26 janvier 2027	**Lundi et mardi** **19h00-22h00**	District Aveyron Football Complexe sportif de La Roque 12850 Onet le Château
CFI SENIORS	Lundi 11 janvier 2027 Mardi 12 janvier 2027 Lundi 25 janvier 2027 Mardi 26 janvier 2027	**Lundi et mardi** **19h00-22h00**	Antenne Départementale de la Lozère 27 vieille Route S 48000 Chastel Nouvel

DEPARTEMENTALE D2 SENIORS

- **Obligation d'un Educateur Titulaire du CFI Séniors**

1. A ce jour, **les Clubs** de :

- **503091 SO MILLAU:** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr ANDREO Grégoire. Ce dernier devra effectuer la formation CFI Séniors au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
- **524089 LE MONASTERE:** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr MOKHTARI Slimane. Ce dernier devra effectuer la formation CFI Séniors au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
- **531494 DRUELLE:** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr BROSSY Maxime. Ce dernier devra effectuer la formation CFI Séniors au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
- **554494 JS RANCE ROUGIER:** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr BRU Antoine. Ce dernier devra effectuer la formation CFI Séniors au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.

2. La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des autres 20 clubs engagés en Départementale 2 Séniors.

3. La commission rappelle qu'à compter du 30 juin 2027, le Certificat Fédéral de Football 3 (CFF3) évoluera vers le CFI Seniors certifié. À ce titre, elle encourage vivement les éducateurs titulaires du CFF3 à s'inscrire à la journée complémentaire « Coach Seniors », organisée le samedi 13 février 2027 au siège du District Aveyron Football.

COURRIER FAIT AU CLUB POUR REGULARISATION AVANT LE 30 juin 2027. SINON MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 96 DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS.

CFI SENIORS	Lundi 11 janvier 2027 Mardi 12 janvier 2027 Lundi 25 janvier 2027 Mardi 26 janvier 2027	**Lundi et mardi** **19h00-22h00**	District Aveyron Football Complexe sportif de La Roque 12850 Onet le Château
CFI SENIORS	Lundi 11 janvier 2027 Mardi 12 janvier 2027 Lundi 25 janvier 2027 Mardi 26 janvier 2027	**Lundi et mardi** **19h00-22h00**	Antenne Départementale de la Lozère 27 vieille Route S 48000 Chastel Nouvel

CHAMPIONNAT U17 D1

Obligation d'un Educateur Titulaire du CFI U14 – U19

1. A ce jour, le Club de :

 - **525743 ONET LE CHATEAU :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr OUTAHMOUCK Aziz. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U14/U19 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
 - **513297 CAUSSES AUBRAC :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr VIDAL Théo. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U14/U19 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
 - **551548 JS LEVEZOU :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr ROUQUETTE Aymeric. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U14/U19 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.

2. La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des 7 autres clubs engagés en U17 Départementale 1.

COURRIER FAIT AU CLUB POUR REGULARISATION AVANT LE 30 juin 2027. SINON MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 96 DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS.

CFI U14 U19	Lundi 30 novembre 2026 Mardi 01 décembre 2026 Lundi 14 décembre 2026 Mardi 15 décembre 2026	**Lundi et mardi 19h00-22h00**	DISTRICT Complexe sportif de La Roque 12850 ONET LE CHÂTEAU

CHAMPIONNAT U15 D1

Obligation d'un Educateur Titulaire du CFI U14 – U19

1. A ce jour, les Clubs de :
 - **512748 STADE VILLEFRANCHOIS :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr MAJANI Soimadoun. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U14/U19 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
 - **503091 SO MILLAU :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr CADENET Cédric. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U14/U19 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
 - **513297 CAUSSES AUBRAC :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr BURGUION David. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U14/U19 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.

2. La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des 7 autres clubs engagés en U15 Départementale 1

COURRIER FAIT AU CLUB POUR REGULARISATION AVANT LE 30 juin 2027. SINON MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 96 DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS.

CFI U14 U19	Lundi 30 novembre 2026 Mardi 01 décembre 2026 Lundi 14 décembre 2026 Mardi 15 décembre 2026	**Lundi et mardi 19h00-22h00**	DISTRICT Complexe sportif de La Roque 12850 ONET LE CHÂTEAU

CHAMPIONNAT U13 D1

Obligation d'un Educateur Titulaire du CFI U10 – U13

1. A ce jour, le Club de :

 - **561143 MONTBAZENS-RIGNAC :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr CAPELY Stéphane. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U10/U13 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
 - **503171 ST AFFRIQUE :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr CARTAILLAC Pierrick. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U10/U13 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.

2. La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des 14 autres clubs engagés en U13 Départementale 1.

COURRIER FAIT AU CLUB POUR REGULARISATION AVANT LE 30 juin 2027. SINON MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 96 DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS.

CFI U10-U13	Jeudi 22 octobre 2026 Vendredi 23 octobre 2026 Jeudi 12 novembre 2026 Vendredi 13 novembre 2026	19h00-22h00	DISTRICT Complexe sportif de La Roque 12850 ONET LE CHÂTEAU
CFI U10-U13	Vendredi 20 novembre26 Samedi 21 novembre 26 Vendredi 11 décembre 26 Samedi 12 décembre 26	V:19h-22h S : 09h-12h	Club House municipal 12 400 ST AFFRIQUE

CHAMPIONNAT U11 N1

Obligation d'un Educateur Titulaire du CFI U10 – U13

1.A ce jour, les Clubs de :

- **506037 COMBES :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr MOREAU Mehdi. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U10/U13 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
- **531494 DRUELLE :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr PRADEL Laurent. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U10/U13 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.

- **503371 ST AFFRIQUE :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr DEBRUYNE Mathieu. Ce dernier devra effectuer la formation CFI U10/U13 au cours de la saison 2026/2027. Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 96 du Règlement des Championnats.
- **505909 RODEZ AVEYRON FOOTBALL :** la commission enregistre et donne un avis favorable à la demande de dérogation concernant Mr FOFANA Ibrahim. Ce dernier étant engagé dans la formation BMF en Apprentissage. Un état des lieux sera effectué en fin de saison 2026/2027 à la suite des certifications.

2.La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des 10 autres clubs engagés en U11 Départementale 1.

COURRIER FAIT AU CLUB POUR REGULARISATION AVANT LE 30 juin 2027. SINON MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 96 DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS.

CFI U10-U13	Jeudi 22 octobre 2026 Vendredi 23 octobre 2026 Jeudi 12 novembre 2026 Vendredi 13 novembre 2026	19h00-22h00	DISTRICT Complexe sportif de La Roque 12850 ONET LE CHÂTEAU
CFI U10-U13	Vendredi 20 novembre26 Samedi 21 novembre 26 Vendredi 11 décembre 26 Samedi 12 décembre 26	V:19h-22h S : 09h-12h	Club House municipal 12 400 ST AFFRIQUE

La réunion est clôturée à 10h35 par son Président de la Commission, Stéphane MARRE.

Stéphane MARRE
Président

Jérémie ROUMEGOUS
CTD-PPF